

# Règlement de la course « Les Foulées Solinoises » du Dimanche 25 JANVIER 2026

## Article 1 - Organisation

- Le Dimanche **25 JANVIER 2026** sera organisée une course pédestre de 5 et 10 km appelée « Les Foulées Solinoises » par l'association « Running Ste-Soulle », association loi 1901, avec le soutien de la Mairie de Ste Soulle, des services techniques de la Mairie, et du Comité des fêtes de Ste SOULLE.

## Article 2 - Définition de l'épreuve

- Épreuve de course sur route avec un parcours fléché qui consiste en une boucle pour les 5 km et deux boucles pour les 10 km.
- La course est ouverte à toutes les personnes à partir de 14 ans résolus, licenciées ou non.

### A partir de 14 ans, distance Maxi : 5 km

- Le départ de l'épreuve est fixé à **9h30** au Gymnase rue des Barbionnes 17220 Sainte Soulle.
- L'arrivée sera au Gymnase rue des Barbionnes 17220 Sainte Soulle
- La sécurité sera assurée par :

**UDPS 17 Premiers Secours – Charente Maritime** Mairie de Charron – 17230 CHARRON

Tel : 07 80 90 42 37 Mail : [udps17@premiersecours](mailto:udps17@premiersecours)

- Ravitaillement à mi-course, rue de l'Aunis Sainte Soulle 17220.
- Ravitaillement à la fin de l'épreuve.

## Article 3 - Conditions d'engagement

- Les coureurs non licenciés à la FFA devront présenter un **Passeport Parcours Santé (PPS)** à compéter sur le site : <https://pps.athle.fr>
- Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- **Seules les licences à FFA sont autorisées. Aucune autre licence ne sera acceptée.**
- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.
- Pour la sécurité des coureurs, **le port des oreillettes est interdit** pendant la course. (Règlement FFA 2019).
- Aucun accompagnateur à pied ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.

## Article 4 - Inscriptions et règlement

- Le nombre de participants est limité à 500 coureurs maximum.
- Le montant de l'engagement est fixé à **8 €** pour les 5 km et de **12 €** pour les 10 km
- Inscriptions par courrier : Date limite le **16 JANVIER 2026**, le cachet de la poste faisant foi, à :  
Running Sainte Soulle Mairie 39 rue de l'Aunis 17220 Ste SOULLE  
Chèque à l'ordre de : Running sainte Soulle
- Inscriptions aussi en ligne le site : <http://www.runheure.fr/lesfouleessolinoise-2026>
- **Date limite le Vendredi 23 Janvier 2026 à 12h00.**
- **Inscription possible dans la limite des places disponibles :**  
Le samedi 24 Janvier 2026 de 15h30 à 19h00 au Gymnase rue des Barbionnes 17220 Sainte Soulle
- **Pas d'inscription le jour de la course**

## Article 5 - Dossards

- Le retrait **individuel** des dossards se fera le samedi 24 Janvier 2026 de 15h30 à 19h et le dimanche 25 Janvier 2026 de 7h30 à 9h00 au Gymnase rue des Barbionnes.
- Chronométrage à puce réalisé par RUNHEURE, puce à mettre à la chaussure OBLIGATOIREMENT. En cas de non-participation ou d'abandon la puce devra être restituée sous peine de facturation 10€.
- Résultats : <http://www.runheure.fr/lesfouleessolinoise-2026>
- Photos sur les sites : <http://courir17.fr>

## Article 6 - Assurances et responsabilité.

- Les organisateurs sont couverts par une assurance civile (« MAIF – Collectivités »).
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.
- En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation du présent

## Article 7 - Récompenses et remise des prix pour les 5 et 10 km

- Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait du dossard.
  - Récompenses pour les trois premiers :
    - Homme et femme au classement général. (5 et 10 km).
    - Premiers homme et femme (5 et 10 km) de chaque catégorie
    - **(Non cumulable avec le classement général)**.
  - Lots attribués par tirage au sort lors de la remise des prix aux coureurs présents.
  - La remise des récompenses aura lieu vers 11h45 au Gymnase rue des Barbionnes 17220 Sainte Soulle et sera suivie du verre de l'amitié.
-